



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 11 juillet 2023

**DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET RECOMMANDATIONS
À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE**

À l'occasion des festivités des 13 au 14 juillet 2023, les gendarmes, policiers nationaux et policiers municipaux de la Seine-Maritime seront mobilisés autour d'un dispositif renforcé de surveillance et de lutte contre les violences urbaines.

À cette fin, le préfet de la Seine-Maritime a adressé aux maires du département, le 7 juillet dernier, un courrier appelant au maintien d'une vigilance collective lors des manifestations festives liées au 14 juillet. Il y invite les élus, notamment des agglomérations, à étudier les pistes de mutualisation des feux d'artifice, entre communes voisines, et à assurer le ramassage des éléments de barriérage et toutes installations sur la voie publique, sitôt les événements festifs terminés.

Afin de prévenir les risques de troubles à l'ordre public, la Première ministre a signé un décret en date du 8 juillet 2023 **interdisant** sur l'ensemble du territoire national :

- **la vente, le port, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement**
– de vendredi 14 juillet 2023 (08h00) jusqu'à samedi 15 juillet 2023 (23h59).

Par ailleurs, les arrêtés préfectoraux suivants ont également été publiés, **interdisant**, sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime:

- **la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement**
– depuis vendredi 7 juillet 2023 (08h00) jusqu'à samedi 15 juillet 2023 (23h59).
- **la vente à emporter de toutes boissons alcoolisées**
– de jeudi 13 juillet 2023 (18h00) jusqu'à vendredi 14 juillet 2023 (08h00),
– de vendredi 14 juillet 2023 (18h00) jusqu'à samedi 15 juillet 2023 (08h00).

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

1/2

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- **la consommation sur la voie publique de toutes boissons alcoolisées**
– de jeudi 13 juillet 2023 (18h00) jusqu'à samedi 15 juillet 2023 (08h00).
- **le transport ostensible des produits dangereux précités et de carburant sous forme conditionnée**, ainsi que leur **utilisation sur la voie publique** à des fins de causer des troubles à l'ordre public
– de samedi 8 juillet 2023 (08h00) à samedi 15 juillet 2023 (8h00).
- enfin, **l'acquisition par des particuliers de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) dans des établissements commerciaux ou dans les stations services implantés **est réglementée et cette vente est interdite à toute personne mineure**,
– de samedi 8 juillet 2023 (08h00) à samedi 15 juillet 2023 (8h00).

Jean-Benoît Albertini, préfet de la Seine-Maritime, salue les policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers qui seront engagés dans le cadre de ce dispositif renforcé, ainsi que les policiers municipaux et les agents de sécurité qui concourront, chacun au titre de leurs missions et compétences, au fait que les Seinomarins puissent participer à la Fête nationale en toute sécurité.